

LA REVUE DE **L'alimentation animale**

LE MENSUEL DES INDUSTRIES DE LA NUTRITION ANIMALE DEPUIS 1950

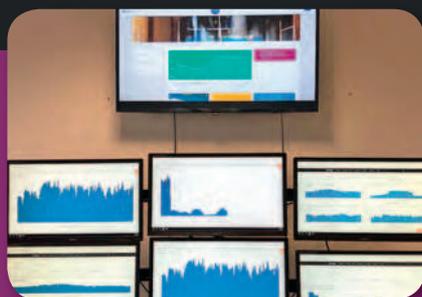
Mars 2019 - Mensuel n° 724



P. 31

JOURNÉES DE LA RECHERCHE PORCINE (JRP)

Bien-être et intelligence artificielle



ENERGIE

Tout sur l'effacement de consommation électrique

MATIÈRES PREMIÈRES - AFTAA

Dans l'attente d'un accord sino-américain

R&D

Une nouvelle plateforme d'éco-extraction

ENQUÊTE MONDIALE SUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Une croissance générale de la production

Additifs zootechniques

Quel avenir pour les solutions à base d'extraits de plantes ?

Dans un contexte réglementaire européen de réévaluation des extraits de plantes, le futur de l'utilisation de certaines de ces solutions innovantes est potentiellement compromis. L'additif zootechnique peut-il tirer son épingle du jeu ? Jennifer Maurin, responsable de la gamme des extraits de plantes chez Pancosma, nous éclaire sur l'avenir de ces solutions végétales.

La Revue de l'alimentation animale : Pourriez-vous nous rappeler le contexte réglementaire actuel de l'utilisation des extraits de plante en tant qu'additifs pour la nutrition animale ?

Jennifer Maurin : Le contexte actuel réglementaire de réévaluation des extraits de plantes obscurcit le futur de ces solutions. Bien que le consortium FFAC (1) de la Fefana (2) soutienne toujours 190 matières premières, 70 d'entre elles ont été récemment abandonnées. Selon l'Afca-Cial (3), la première raison est due à la complexité des dossiers à fournir pour leur autorisation à la mise sur le marché (voir RAA 723, p. 12). En effet, la grande diversité des extraits (méthodes d'extractions, variabilité des solvants, etc.) et de leurs compositions (variété, origines, etc.) entraîne des difficultés techniques à les définir analytiquement. Enfin, les frais engendrés pour ces études sont relativement importants. L'abandon de ces matières premières engendrera leur retrait du marché et restreindra encore un peu plus la liste des molécules disponibles à la formulation. Les sociétés actives et membres du FFAC continuent de se battre afin d'assurer un futur à cette catégorie de matières premières prometteuses.

Les produits finis utilisant ces matières premières naturelles sont majoritairement reconnus en Europe comme additifs sensoriels, ayant des propriétés aromatiques pour l'aliment. Cette catégorie réglementaire ne permet aucune allégation liée à l'amélioration de la performance (prise de poids ou indice de conversion principalement). Quant aux allégations relatives à la prévention des maladies ou à leurs traitements, celles-ci



Jennifer Maurin, responsable de la gamme des extraits de plantes chez Pancosma.

sont réservées aux produits vétérinaires uniquement. Ce cadre limite très strictement les communications des fabricants et décrédibilise l'efficacité de ces produits pourtant déjà très reconnue en nutrition humaine.

RAA : Et pourtant ces extraits végétaux ont le vent en poupe ?

J. M. : Oui ! Les produits inspirés d'actifs naturels semblent correspondre parfaitement aux besoins actuels de l'industrie. Les défis actuels de l'alimentation animale liés à la démedicalisation des aliments offrent chaque jour de plus grandes possibilités d'applications pour les extraits botaniques.

Après les efforts communautaires importants mis en place pour diminuer l'utilisation de la colistine, l'oxyde de zinc et l'amoxicilline, les coccidiostats sont à leurs tours dans le viseur.

Nul ne peut ignorer les effets bénéfiques des extraits de plantes dans des stratégies de remplacement de ces molécules, non pas en visant à détruire les agents infectieux mais en aidant les animaux à mieux surmonter leur présence. De nombreuses publications démontrent en effet la capacité de certains extraits à diminuer l'inflammation générée par l'agent infectieux (par exemple, les capsaïcinoïdes issus de l'oléorésine de capscicum provenant des piments rouges) ou à potentialiser la réponse du système immunitaire acquis (par exemple, les curcuminoïdes uniquement présents dans l'oléorésine de racine de curcuma).

RAA : Quelle est alors la stratégie pour valoriser le potentiel des produits à base d'extraits de plantes ?

J. M. : En Europe, les additifs sont classés en cinq catégories distinctes définissant l'étendue de leurs effets. Pour rappel (voir article RAA 723, p. 12) selon la réglementation européenne (règlement N° 1831/2003 CE) la majorité des produits à base d'extraits de plantes sont autorisés comme additifs sensoriels uniquement. Afin de prouver la réelle efficacité zootechnique de leur produit, les fournisseurs ont la possibilité de soumettre un dossier d'autorisation de mise sur le marché comme additif zootechnique à la Commission européenne. Celle-ci mandate alors l'Efsa (4) afin de commencer une évaluation complète de l'additif dont l'objectif est d'obtenir une opinion de cette dernière. À partir de cela, la Commission européenne pourra finalement surclasser le produit dans la catégorie additif zootechnique. Cette dernière permettra alors de communi-

Rappel Additif zootechnique

Selon le règlement (CE) N° 1831/2003, la catégorie des additifs zootechniques concerne tous les additifs utilisés pour influencer favorablement les performances des animaux en bonne santé et l'environnement :

- **améliorateurs de digestibilité 4a** (substances qui, utilisées dans l'alimentation animale, renforcent la digestibilité du régime alimentaire, par leur action sur certaines matières premières pour aliments des animaux),
- **stabilisateurs de la flore intestinale 4b**, (micro-organismes ou autres substances chimiquement définies qui, uti-

lisés dans l'alimentation animale, ont un effet bénéfique sur la flore intestinale),

- **substances qui ont un effet positif sur l'environnement 4c**,
- **autres additifs zootechniques 4d** (améliorateurs des paramètres de performances tels que prise de poids ou indice de consommation alimentaire, réduction du pH urinaire, effets positifs sur la croissance des animaux, sur la reproduction, etc.).

“ Les défis actuels de l'alimentation animale liés à la démedicalisation des aliments offrent chaque jour de plus grandes possibilités d'applications pour les extraits botaniques. ”

J. Maurin, Pancosma

quer sur des aspects de performance.

Par exemple, c'est dans ce contexte qu'en 2015 Pancosma plaçait sur le marché européen le premier additif zootechnique pour poulets de chairs uniquement à base d'actifs issus de la nature (XTract). Ce projet initié en 2013 auprès de l'Efsa a mobilisé et fédéré toutes les compétences de l'entreprise. Le dossier fourni a inclus des informations poussées sur la description des matières premières utilisées (fabrication, pureté, innocuité, etc.), sur la traçabilité des éléments composant le produit (formule transparente) en pure ou dans l'aliment, sur le processus de fabrication de l'additif et de son contrôle qualité. L'évaluation a ensuite abordé les aspects de performance. Suite à la réception d'un avis positif de l'Efsa en février 2015, la publication au journal officiel légalisait le nouveau statut du produit en septembre 2015.

RAA : Quelles ont été les grandes étapes pour identifier son mode d'action et son efficacité ?

J. M. : À travers les années, cet additif a été testé dans une centaine de fermes commerciales et d'universités à travers le monde. Ces essais ont permis de

prouver la fiabilité des résultats obtenus sur les performances zootechniques des poulets de chairs. Plusieurs rapports d'essais, signés par des auteurs externes accompagnés des bases de données, ont été soumis à l'Efsa pour évaluation lors de l'enregistrement. Le comité d'évaluation fournissait les modèles et les lignes directrices pour la réalisation des analyses statistiques des données.

Les essais soumis au comité de l'Efsa présentaient des résultats d'amélioration des performances zootechniques clairs (meilleurs poids finaux, meilleurs indices de conversion, etc.) chez les volailles de chairs recevant notre additif zootechnique. Tous les résultats existants ont été rassemblés en une méta-analyse également publiée en 2015 (5). En sus, des données publiées ont démontré l'effet de cet additif sur les paramètres de la carcasse (amélioration de son rendement ainsi que de la qualité de ses morceaux). Ces gains sont permis grâce à plusieurs propriétés du produit : une bonne digestibilité de l'aliment, une bonne intégrité de l'épithélium digestif et une amélioration de sa capacité à absorber les nutriments disponibles et une réduction des besoins de maintenance de l'animal.

RAA : Quelles sont les retombées de l'enregistrement sur les marchés hors Europe ?

J. M. : Les avantages d'un tel enregistrement en Europe sont bien identifiés. En effet, l'utilisateur possède une garantie supplémentaire sur la fiabilité du fournisseur et de son produit. Il a été très impressionnant pour nous de voir les retombées de l'enregistrement zootechnique hors de l'Europe. Nous avons tendance à sous-estimer l'impact des réglementations européennes sur les autres nations. En effet, de nombreux pays exportant vers l'Union européenne, s'inspirent et suivent de très près nos changements. L'enregistrement a donc particulièrement été apprécié mais aussi reconnu par ces derniers. Enfin, outre Atlantique, les marchés étant en plein retrait des antibiotiques, ce type de facteur naturel de croissance est très recherché ! Bien que premier additif dans sa catégorie (4d11), deux autres produits ont rejoint ce statut plus récemment, restreignant à trois le nombre d'additifs à base d'extraits de plantes approuvés pour la volaille par l'Union européenne.

La rédaction

(1) FFAC : Consortium pour l'autorisation des arômes alimentaires

(2) Fefana : Association européenne des ingrédients alimentaires et de leurs mélanges.

(3) Afca-Cial : Association des fabricants de compléments et fournisseurs d'additifs et d'ingrédients fonctionnels pour l'alimentation animale.

(4) Efsa : Autorité européenne de sécurité des aliments.

(5) Oguey et al, 2015.